

- Protocole d'accord entre l'ARF et l'État concernant la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle

NOUVEAU

Date de mise en ligne : jeudi 27 août 2015

- Publications | Informations - Accompagnement et Suivi des Elèves -

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

B.O.E.N. N°31 du 27 Août 2015

Protocole d'accord du 13-8-2015